



## Formations GRATUITES offertes par Action Autonomie

<p><b>Présentation d'Action Autonomie</b></p> <p>Pour savoir ce que fait ce groupe communautaire, comment il peut m'aider, quelles sont ses valeurs, sur quels sujets il livre des batailles pour que les droits des personnes qui ont des problèmes de santé mentale soient respectés, et progressent.</p>	
<p><b>Les autorisations judiciaires de soins</b></p> <p>L'autorisation judiciaire de soins (AJS) est une procédure par laquelle un médecin peut obtenir de la cour l'autorisation de forcer une personne à subir sans son consentement un traitement médical, le plus souvent la prise d'une médication. Cette autorisation dure souvent plusieurs années. Pour comprendre les droits et recours encadrant les AJS, qui peut en faire l'objet et pourquoi, et l'impact sur la vie de ces personnes.</p>	<p><b>Travail et santé mentale *** Nouveau ***</b></p> <p>Vaut-il mieux taire un problème de santé mentale lorsqu'on cherche un emploi? Je dois prendre congé de mon travail en raison de problèmes de santé mentale. Quels sont mes droits? Pourrais-je revenir à l'emploi sans difficultés? Et les assurances? Cette formation répond entre autres à ces questions de façon dynamique et créative.</p>
<p><b>Expériences de femmes en psychiatrie</b></p> <p>Présentation d'une recherche concernant l'impact des hospitalisations en psychiatrie sur la vie de femmes. Considère-t-on dans les services de psychiatrie les spécificités des femmes? Leurs droits sont-ils respectés? Quelles seraient les solutions pour assurer aux femmes des services de qualité correspondant à leurs besoins et respectant leurs droits. Une rencontre d'échanges intéressante en perspective.</p>	<p><b>Appel à un refus total des mesures de contrôle en psychiatrie</b></p> <p>Il y a plus de 15 ans, le gouvernement du Québec amendait la Loi sur les services santé et les services sociaux pour encadrer les mesures de contrôle en milieu psychiatrique (isolement, contention physique et chimique) dans <i>un objectif de réduction, voire d'élimination</i> de ces mesures. Qu'en est-il aujourd'hui? Une formation qui invite à l'action en faveur de l'abolition des mesures de contrôle.</p>
<p><b>La Loi sur la santé et les services sociaux</b></p> <p>Ça parle de quoi? C'est pour qui?</p> <p>Le droit, pour tout le monde, à des services adéquats, avec continuité, personnalisés; le respect de l'intimité, le droit d'être traité avec dignité, être accompagné et assisté, de choisir le professionnel ou l'établissement duquel on veut recevoir des services...</p>	<p><b>Le secret professionnel, la confidentialité et l'accès à l'information</b></p> <p>Je veux que les informations qui me concernent soient gardées confidentielles. Quels sont mes droits? Je peux obtenir une copie de mon dossier, c'est la loi. Je suis intervenante, quelles sont mes obligations? Je suis citoyenNE, quels sont mes recours si ces droits ne sont pas respectés?</p>
<p><b>Le consentement aux soins</b></p> <p>Peut-on me soumettre contre mon gré à des soins. Non, sauf exception... Pour consentir, j'ai le droit d'être bien informé. Qu'est-ce que ça veut dire? Que devrais-je savoir?</p>	<p><b>Le mandat et les régimes de protection</b></p> <p>Qu'est-ce que c'est? On prend les décisions à ma place, on gère mon argent. Pourquoi? Et si je ne suis pas d'accord, que puis-je faire?</p>
<p><b>La Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles- même ou pour autrui (garde en établissement P-38.001)</b></p> <p>Peut-on me garder contre mon gré à l'hôpital? Dans quelle situation, pour combien de temps, que faire si on me force à aller à l'hôpital, où si on ne me laisse pas en sortir?</p>	<p><b>Les électrochocs</b></p> <p>Quels sont les risques de ces traitements? Pourquoi y a-t-il des groupes de personnes qui sont contre leur utilisation? Pour en savoir plus sur cette pratique, ses dangers, contre-indications, ses effets à court, moyen, long terme... et les luttes pour leur abolition.</p>